



Lauréat du concours photo 2023 :  
Quarrré, sa faune, sa flore, ses paysages, ses animations...  
Que représente Quarrré pour vous ?  
L'Eglise Saint-Georges à la lueur du soleil rose  
Karine Terrien



TRAVAUX

RETOUR SUR 2024



L'ANCIENNE PHARMACIE

DEVIENT MAISON PLURIDISCIPLINAIRE



ZOOM SUR UNE ASSOCIATION

LE BADMINTON

# LE MOT DU MAIRE

Chères Quarréennes,  
chers Quarréens,



Nous avons vécu durant l'été avec les Jeux Olympiques une période d'euphorie, un peu anesthésiante, pour ne pas dire palliative.

Mais le temps, souvent maussade - auquel ont fort heureusement malgré tout échappé nos manifestations locales - était déjà prémonitoire d'une rentrée difficile et de la tempête qui se préparait.

Notre pays connaît une situation financière, politique et civilisationnelle sans précédent. Les collectivités locales sont inévitablement touchées par les conséquences de cette crise et seront probablement associées à la réduction du déficit national bien que, contrairement à ce que certains laissent entendre, elles n'en sont pas responsables dans leur immense majorité.

La commune est un repère. Elle demeure un pôle de stabilité qui tranche avec cette tentation du déchirement. Elle est garante de la continuité du service public, pour tous et partout sur le territoire.

Le budget 2025 des communes comme la nôtre sera, dans un tel contexte, très difficile à orienter vers l'avenir.

Nous n'avons pas attendu d'y être contraint pour veiller à rationaliser notre budget. L'extension du réseau de chauffage au bois, la réfection de l'éclairage public, les isolations des bâtiments nous avaient relativement préservé de la crise énergétique.

Mais notre budget de fonctionnement atteint le million d'euros. L'essentiel de nos dépenses courantes est constitué de charges incompressibles.

Les charges de personnel représentent 35% du budget. Par exemple, l'augmentation de 4% des cotisations patronales annoncée ne sera pas neutre, alors que le fonctionnement des écoles, garderie et cantine ne supporterait pas la moindre réduction des effectifs.

Les longueurs de voirie communale et les événements climatiques de plus en plus brutaux et violents entraînent une augmentation importante du poste budgétaire qui y est affecté et qui représente 15 à 20% des charges annuelles. La participation de tous, le civisme de chacun en matière de nettoyage des abords et d'élagage sont sur ce point essentiels.

Quelle que soit l'ampleur et l'urgence du rétablissement de notre pays, les enjeux et les chantiers qui nous attendent sont encore nombreux mais nous les abordons avec le sentiment de demeurer tournés vers l'avenir et d'être utiles à la collectivité.

Tout en achevant les aménagements de sécurisation routière, nous avons, depuis l'automne dernier, consacré toute notre énergie à la recherche des financements de la maison d'accueil pluridisciplinaire et de la création des sanitaires publics et de l'accueil touristique.

La réhabilitation de notre système d'assainissement des eaux usées est impérative.

Vous trouverez en page suivante le contenu de ces deux dossiers prioritaires.

Le contexte budgétaire difficile qui nous est imposé ne doit pas nous faire oublier, et doit même renforcer, notre volonté de maintenir et encourager ce qui fait le bien-vivre à QUARRE-LES-TOMBES, de soutenir toutes les activités et initiatives, les commerçants et artisans et toutes les associations grâce auxquels les manifestations locales ont une fois encore fait de QUARRE-LES-TOMBES l'endroit où il fallait être cette saison.

Qu'ils en soient tous, élus et agents municipaux, professionnels, associations ou simples bénévoles, sincèrement et chaleureusement remerciés.

Bien cordialement

**Bernard RAGAGE**

## INFOS PRATIQUES

La Mairie est ouverte  
- le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45  
- le mardi de 8h30 à 12h00  
- le mercredi de 8h30 à 12h00  
- le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45  
- le vendredi de 8h30 à 12h00

Tél : 03 86 32 23 38  
**ATTENTION CHANGEMENT DE MAIL**  
E-mail : [mairie@quarrelestombes.fr](mailto:mairie@quarrelestombes.fr)  
Site internet : [quarrelestombes.fr](http://quarrelestombes.fr)  
Retrouvez-nous sur IntraMuros

Directeur de la publication : Bernard Ragage  
Rédaction : Bernard Ragage, Sylvie Soilly, Jean-Louis Dal Piva, Céline Salmon.  
Photos et illustrations : Maryvonne Soupault, Sylvie Soilly, Jean-Louis Dal Piva, Patrick Truchot, « Isa Wood », Céline Salmon  
Conception: Céline Salmon / Mairie de Quarre-les-Tombes  
Imprimerie : Leroyer Impression

Imprimé à 500 exemplaires.  
Bulletin municipal n°23  
Commune de Quarre-les-Tombes

## UNE CENTENAIRE À QUARRÉ BON ANNIVERSAIRE MADAME NAULOT !

Le 2 octobre, Andrée Naulot, plus connue sous le petit nom de "Dédée", a fêté ses 100 ans. Le maire, son adjointe et une bénévole du CCAS sont allés lui souhaiter son anniversaire, en présence de ses deux filles, Jaquotte et Claudine. Désormais résidente à l'Ehpad d'Avallon, elle a été une figure du commerce de Quarre. Tout d'abord avec ses parents : Alice Bazin à l'épicerie, Emile au café du Progrès (aujourd'hui pizzeria) ; puis avec son mari Jacques. Plus de cinquante ans d'activité qui se se sont terminées à la Boutique, un bazar où on trouvait un peu de tout : droguerie, quincaillerie, cadeaux, vaisselle.... A la retraite, "Dédée" participe activement à la vie associative : Syndicat d'initiative, bibliothèque, club de l'amitié, sans oublier les réunions du jeudi avec les copines, "toutes des gamines de son âge" qui aimaient évoquer les bons souvenirs de leur jeunesse. Quant à la longévité de Dédée, son secret c'est "la marche, tous les jours ou presque et par tous les temps".



## LES TRAVAUX DE SÉCURISATION INFORMATIONS

Suite à des remontées de certains de nos administrés concernant les vitesses excessives constatées dans les hameaux et dans le bourg traversés par la départementale D10, la municipalité a missionné un bureau d'étude chargé de proposer des aménagements afin de sensibiliser les automobilistes au respect de la limitation de vitesse en agglomération.

L'étude a débouché sur la mise en place de chicanes et « d'effets portes » dans les hameaux de Villiers les Potots et de la Gorge.

Un feu récompense a également été installé rue de l'étang afin de sécuriser les sorties des habitations de cette rue.

Les panneaux entrée et sortie d'agglomération à l'entrée sud du bourg coté Champlois ont été déplacés de manière à y inclure les habitations du lieu-dit « les Guinguettes » et de ce fait limiter la vitesse à 50km/h sur ce secteur.

Les services départementaux ont également été sollicités et ont proposé une signalisation dans la descente des crots d'arène informant de la limitation à 50km/h à 200m et de la présence d'un virage dangereux.

Le respect de ces dispositifs pourra faire l'objet de contrôle par les forces de l'ordre.



## L'ÉLAGAGE UN GESTE CITOYEN

**Extrait du site Enedis**  
Vous souhaitez élaguer des arbres sur la voirie, il est de votre responsabilité de prendre en charge l'élagage si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- l'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est situé la ligne électrique,
- l'arbre a été planté après la construction de la ligne électrique qui est au-dessus du domaine privé,
- l'arbre est à proximité du câble qui alimente la propriété.

Faites appel à une entreprise agréée de votre choix et à vos frais, après un contact préalable avec nos équipes via le formulaire Déclaration d'Intention de Commencement de travaux.

### Important

- En cas de chute d'arbre sur la ligne électrique, vous êtes responsable des dommages causés sur la ligne. Nous demandons donc la réparation des préjudices subis.

- L'élagage doit être réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes (norme NFC 11-201).

Afin de disposer d’espaces propices à l’installation ou à la tenue de permanences de professionnels de santé ou paramédicaux, de services sociaux ou associatifs, administratifs ou artisanaux, en mutualisant les charges de fonctionnement et en réalisant la rénovation énergétique de l’ensemble des locaux nouveaux et anciens, la commune a saisi l’opportunité d’acquérir le bâtiment contigu aux cabinets médicaux existants pour créer une maison d’accueil pluridisciplinaire.

Après consultation d’architectes, le Cabinet BRANCHU a été retenu pour la mission de Maîtrise d’œuvre et le Cabinet SAGECO pour l’audit énergétique et l’étude thermique réglementaire.



VUE DU BÂTIMENT AU DÉBUT DU XXE SIÈCLE

L’avant-projet détaillé a été réalisé en concertation avec la commission municipale des travaux et les professionnels, et la consultation des entreprises est lancée en novembre pour un lancement des travaux début 2025 avec un délai d’exécution prévu de 8 mois.

Le projet, d’un montant estimatif de 250 000 €, bénéficie du soutien financier maximum :

- De l’Etat au titre de la DETR (dotation d’équipement des territoires ruraux) et du Fonds Vert (fonds d’accélération de la transition écologique pour le financement des travaux de rénovation énergétique) ;
- Du Département de l’Yonne au titre du Pacte de Territoire mis en place en 2022 pour soutenir les projets communaux.



Le bâtiment annexe rue des écoles permet la concrétisation de deux projets devenus indispensables :

- La création de sanitaires publics modernes à proximité de la place et du parc municipal, projet qui était à l’étude depuis quelques temps ;
- L’installation de l’accueil touristique, davantage en perspective de la place, libérant ainsi au profit de la bibliothèque l’espace dont elle a besoin et qu’elle mérite compte tenu de son développement.

Une salle « hors sac » pour les randonneurs ou de réunion pour les associations complètera l’aménagement.

Les travaux d’environ 180 000 € bénéficient du même soutien financier de l’Etat et du Département que la maison d’accueil pluridisciplinaire et seront menés conjointement.



AVEC UN ÉTAGE SUPPLÉMENTAIRE



JUSQU’À RÉCEMMENT... AVANT LA RÉHABILITATION 2025

Le réseau d’assainissement collectif de QUARRE-LES-TOMBES a été créé en 1988 pour recueillir et traiter les eaux usées du Bourg d’une capacité nominale de 700 équivalent/habitants pour un linéaire de 5140 mètres.

L’exploitation et l’entretien du réseau sont confiés par contrat d’affermage à SUEZ EAUX FRANCE.

L’état des conduites en gré s’est avec le temps dégradé et l’étanchéité du réseau n’est plus satisfaisante.

Le diagnostic réalisé en 2019-2020 par le Bureau d’études AVRE Conseil révèle notamment l’entrée d’eaux pluviales dans plusieurs secteurs.

La Commune reçoit chaque année un arrêté préfectoral de mise en demeure d’engager la réhabilitation du réseau et doit réaliser une première tranche de travaux avant le 31/12/2026.

En outre, le dispositif de traitement par lagunage qui était privilégié antérieurement n’est plus recommandé. Une nouvelle station type « filtres plantés de roseaux » est préconisée, pour un coût probable de 600 000 €

Néanmoins, les rapports de la SATESE (Service d’Assistance Technique aux Exploitants de Station d’Epuración) établis après les analyses et contrôles réalisés chaque année, concluent au respect des exigences réglementaires en matière de qualité du rejet dans le milieu naturel.

Pour lancer cet important programme de réhabilitation, une convention d’assistance à maîtrise d’ouvrage avec l’ATD (Agence Technique Départementale) ainsi qu’une convention de financement avec l’AESN (Agence de l’Eau Seine Normandie) ont été passées en 2023.

Les premières études préalables ont été réalisées cette année :

- Etude géotechnique (recherche d’amiante et d’HAP -Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) par GEOTECH
- Etude topographique par GEOMEXPERT

Une consultation est lancée en novembre de cette année pour le choix du Maître d’œuvre en janvier 2025. A l’issue de la phase de conception des ouvrages les travaux devraient être lancés à l’été 2025 pour une durée de 12 mois.

Le programme prévoit un coût de travaux-réseau en domaine public- de 800 000 €.

Enfin, le diagnostic et les visites de contrôle ont révélé la non-conformité de 46 branchements en domaine privé essentiellement en raison de raccordements des eaux pluviales dans le réseau d’assainissement. Les travaux de mise en conformité devraient être subventionnés par l’AESN.

Le service assainissement de la commune est actuellement géré au sein d’un budget annexe du budget principal, dont les recettes proviennent de la taxe d’assainissement appelée avec la facture d’eau. Les travaux à réaliser seront en majeure partie financés par les subventions et les prêts de l’AESN.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 Aout 2015 prévoyait que le transfert des compétences « Eau et assainissement » vers les Communautés de Communes serait obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Au regard de la complexité des transferts et des conséquences importantes sur l’organisation des services apportés aux usagers, la loi 2018-702 du 3 aout 2017 a reporté l’obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le 17 octobre 2024, le Sénat a adopté la proposition de loi visant à supprimer l’obligation légale, laissant la liberté aux communes de transférer volontairement la compétence à l’intercommunalité.

La Communauté de Communes AVALON-VEZELAY-MORVAN a dès 2023 engagé les études et la préparation du transfert de la compétence assainissement à échéance 2026.

oooooooooooooooooooo

L’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Conformément à l’article L.1331-1-1 du Code de la Santé Publique, tout immeuble non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées doit être équipé d’une installation d’assainissement non collectif.

L’assainissement non collectif (SPANC) relève de la compétence de la CCAVM qui en a confié la gestion à la Régie portée par la fédération Eaux Puisaye-Forterre.

Le service exerce les contrôles de la conception, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations individuelles et définit les travaux obligatoires à réaliser en cas de non-conformité.

Service aux usagers :

Du Lundi au Vendredi de 8h-12/13h30-17h

03-86-44-80-10 [spanc@repf.fr](mailto:spanc@repf.fr)



IMAGE D’ILLUSTRATION - ©PIXABAY



*Cérémonie du 8 mai*



*La Fête de la Châtaigne*



*Ludo Quarré sur le marché*



*La Fête de la Châtaigne*



*La Fête du Jeu*



*Salon d'automne*



*Roméo et Juliette*



*Les Frimas*



*Le Tournoi de Foot*



*Salon du Livre*

LOI 3DS ET OBLIGATION DE CREER UNE  
BASE ADRESSE LOCALE POUR TOUTES LES  
COMMUNES

Ce que dit la loi :  
La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, étend à toutes les communes l'obligation de procéder à la dénomination et à la numérotation des voies et lieux-dits et de transmettre ces adresses à l'administration centrale via une Base Adresse Locale (BAL).

Qu'est-ce que l'adressage ?  
L'adressage consiste à créer des adresses normées. Toutes les voies publiques et privées ouvertes à la circulation doivent être nommées. Le conseil municipal délibère sur leur nom ainsi que sur celui des lieux-dits. Puis chaque bâti est numéroté (habitation, commerces, entreprises, entrepôt, site public destiné à accueillir du public tel que le cimetière ou l'église, château d'eau,...) y compris l'habitat dispersé ou isolé.  
Intérêt de l'adressage :  
Disposer d'une adresse précise, fiable et de qualité est essentiel pour  
- La rapidité d'intervention des services de secours,  
- L'efficacité de l'acheminement du courrier et des colis,  
- Le raccordement à la fibre,  
- La mise à jour des GPS,  
- Pour permettre à chaque administré de réaliser ses démarches administratives,  
- ...

Quel délai ?  
Si l'adressage était fortement recommandé jusqu'à présent et que beaucoup de communes l'avait mis en œuvre, il nécessitait d'être révisé (validé, amendé, corrigé, orthographe vérifiée, ...).  
Pour toutes les communes de – de 2000 habitants, dont Quarré, l'obligation a été fixée au 01 juin 2024.

Par conséquent, en mai 2024, Quarré a mis à jour son adressage en 2 étapes :

1. Création d'une Base Adresse Locale (BAL)

Il a été mis à disposition de la commune un outil, gratuit, appelé Mes Adresses.  
Étaient recensées sur la commune plus de 1000 adresses alimentées par l'IGN, les services des impôts DGFIP, les opérateurs de fibre, ...adresses destinées à leurs usages propres sans connexion entre elles. Une même maison d'habitation pouvait avoir 3 adresses (une adresse postale, une adresse sur l'avis d'impôts fonciers et enfin une adresse attribuée par l'opérateur fibre).  
Dès lors, il convenait pour la commune de  
- Vérifier toutes les adresses et corriger celles qui sont mal renseignées (mauvaise géolocalisation, mauvais nom de voie, mauvais numéro, oubli du hameau, ...),  
- Supprimer les adresses fictives et/ou fausses,  
- Saisir les adresses manquantes (ajout des voies et/ou numéros manquants),  
- Compléter chaque adresse avec au moins un type de positionnement sur les 9 proposés (entrée, logement, cage d'escalier, parcelle, délivrance postale, ...)  
- Enfin, certifier les adresses.

Concrètement, beaucoup de doublons supprimés, 6 nouvelles voies validées par le conseil municipal (chemin des Maréchaux, route des Granges, chemin de Montgaudier, chemin des Faclats, route forestière de la Pérouse, chemin des Maures), et de nouveaux numéros notamment dans les lieux-dits ou écarts.  
A ce jour, on recense sur la commune 90 voies ou lieux-dits et 761 numéros ou adresses.  
Le nom du hameau a été conservé dans l'adresse. Il renforce la qualité de l'adresse mais surtout respecte la toponymie locale, l'identité et l'histoire de la commune.

2. Publication de la BAL  
La BAL certifiée, elle a été publiée dans une Base Adresse Nationale (BAN). C'est la source d'adresses de référence.  
Tous les services (cadastre, DGFIP, secours, distribution du courrier, opérateurs GPS, opérateurs fibres...) doivent se référer à cette base.  
A chaque mise à jour de sa BAL, il est considéré que la commune a informé automatiquement les services de l'État ainsi que l'ensemble des entreprises utilisant ses adresses.  
Toute nouvelle adresse, modification, suppression ne peut venir que de la mairie.  
Il est possible de consulter la BAN sur <https://adresse.data.gouv.fr> ou en prenant rendez-vous en mairie.  
Les ajouts opérés en mai 2024 feront l'objet d'une information auprès des propriétaires concernés.



Tout travail est perfectible. La BAL de la commune est évolutive.  
Toute demande de modification ou d'amendement est à soumettre à la Mairie.  
Disposer d'une adresse est obligatoire. Sa précision est essentielle. La commune se charge de la pose de la signalétique sur le terrain (panneau de nom de voie). Les administrés, quant à eux, posent le numéro dans la voie, de façon visible et sans ambiguïté.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES  
PALMARÈS

Le 14 mars dernier a eu lieu la remise des prix du concours 2023 des maisons, commerces et gîtes fleuris. 33 candidats toutes catégories confondues, 5 de plus que l'année précédente.

Pour concourir, il faut s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie. Toute inscription vaut acceptation d'un règlement qui stipule, entre autres, que les plantations doivent être visibles depuis la voie publique.

Opérations du jury début juin. Journée bien remplie à sillonner la commune depuis le bourg en passant par Velars, Les Granges, Bousson, Le Moulin Colas, les Valtats ou encore les Mathieux et les Lavaults.

Palmarès :  
Maisons :  
- lères ex aequo : Catherine et Marie-Françoise ROSTAIN , Monique ROUSSET



- 2. Raymonde RATAT
- 3. Renée BERGER.

Commerces :  
- 1. La Pharmacie des Portes Du Morvan  
- 2. Hôtel du NORD  
- 3. Le Quarré Crème

Gîtes :  
- 1. Gîte de la FONTAINE ÉRÉ (Gisèle GADON)  
- 2. Gîte des HÂTERONS (Colette JANODET)  
- 3. Gîte de la Vallée de la Cure (Jean Michel LACOUR)

Prix spécial à Sylvana GUINOT qui revient dans le concours cette année.

Son terrain est vaste. Il est soigné. La diversité des végétaux, la prépondérance des vivaces, les couleurs, autant de points qui ont séduit le jury. Sylvana cultive seule son jardin avec passion. Félicitations à elle.

Tous les candidats ont été chaleureusement félicités et ont reçu un rosier et des graines.

La soirée s'est poursuivie par la mise à l'honneur de « la brigade des petites mains vertes ». Elle fleurit et prend soin des nombreuses jardinières des espaces publics du bourg. Un travail conséquent de mai à septembre. Les bénévoles sont les bienvenus.  
Enfin, « la brigade des petites mains habiles » conduite par Roselyne Fontaine a été chaleureusement remerciée, elle aussi, pour les décorations de fin d'année dans le bourg. Un travail colossal pour perpétuer la magie de Noël.

Tous avaient été conviés à cette soirée conviviale et ont partagé le verre de l'amitié.

Le conseil municipal remercie chaleureusement toutes ceux et celles qui, individuellement ou collectivement participent à l'embellissement de la commune et à l'amélioration du cadre de vie de tous.

Un petit mot sur le label « Ville et Villages Fleuris ». Quarré a été inspecté en 2023. La 1<sup>ère</sup> fleur décernée en 2018 a été confirmée.



RETOUR SUR LA COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE  
ET L'EXPO CELLES DE 14  
POUR NE JAMAIS LES OUBLIER...

C'est une émouvante cérémonie qui s'est tenue ce 11 novembre pour la commémoration de l'armistice de 1918. Militaires, sauveteurs, élus, enfants des écoles et nombreux d'entre vous étaient présents pour rendre hommage aux "Morts pour la France". Ne pas oublier, pour ne pas reproduire. Encourager la jeune génération à participer aux commémorations pour entretenir le devoir de mémoire. Merci à tous pour ces moments solennels emplis d'espoir.

Le vin d'honneur de la cérémonie s'est tenu cette fois-ci dans la salle polyvalente où une exposition incroyable s'est tenue. "Celles de 14" retrace le destin incroyable des grandes oubliées de la Grande Guerre. Nous vous proposons d'en découvrir ou redécouvrir une ci-dessous.

Un grand merci à Alain Cancel, responsable de l'exposition pour ce travail de recherche et de transmission.



EXTRAIT DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION «CELLES DE 14»

ANGÈLE LECAT  
MOURIR POUR UN PIGEON



Angèle LECAT (1889-1918) habite Rumegies, un village du Nord occupé dès septembre 1914 par les Allemands qui attendent l'ordre d'envahir Lille. Angèle accueille à sa façon une parade allemande en grimant dans un cerisier, brandissant un drapeau français. Elle récidive en giflant un gendarme allemand qui veut se faire photographier avec "une jeune Française".

Les ennuis sérieux débutent en juin 1917 lorsqu'Angèle et sa soeur Philomène se chargent de faire passer en Belgique deux prisonniers anglais évadés d'un camp dans la zone occupée. L'un des Anglais, repris, a-t-il été contraint de parler ? Le 4 octobre, Angèle et sa soeur sont arrêtées et comparaissent devant un Conseil de guerre : six mois de prison.

Le mois précédent cette arrestation, deux adolescents occupés aux travaux des champs avaient remis à Angèle un panier en osier contenant un pigeon porteur d'un message demandant des renseignements sur les mouvements de troupes allemandes. Angèle envoie le message suivant : "La 11e division de réserve

répartie dans les environs de Saint-Amand compte partir pour Anvers". Ce message parviendra aux Anglais comme en témoigne une attestation d'avril 1919 émanant de la British Military Intelligence Commission.

A la prison de Malines où elle purge sa peine, Angèle commet l'imprudence de relater par écrit l'épisode du pigeon à sa voisine de cellule qui n'est autre qu'un "mouton" (une indicatrice). Elle nie avoir rédigé ces notes, mais le procureur détenant un spécimen de son écriture la confond. Le 2 février 1918, elle comparaît pour la seconde fois devant le Conseil de guerre : condamnation à la peine de mort.

A l'aube du 25 mars 1918, Angèle est exécutée à Saint-Amand-les-Eaux pour espionnage avec pigeon voyageur. Le commandant Hellingrath, en poste à la Kommandantur, omet d'expédier son recours en grâce et se vante d'avoir eu "la tête d'une petite Française". En 1925, il sera condamné par contumace à une peine de vingt ans de travaux forcés.

Depuis 2012, l'école de Rouvray (89) porte le nom d'école Angèle Lecat, en hommage à cette jeune femme, résistante de la Première Guerre Mondiale.

FAMILY BUS  
DES CONSULTATIONS GRATUITES À QUARRÉ

Vous êtes futurs parents ou vous avez des enfants de 0 à 6 ans ?

Le Family Bus spécialement aménagé pour des consultations avec l'infirmière puéricultrice de la PMI est à votre disposition gratuitement !

Le Family Bus de la PMI c'est des conseils, de la prévention et du suivi

Tous les 1ers mardis du mois - Place de l'Église  
Plus de renseignements au 03 86 72 88 55

HORAIRES  
de 13H45 à 16H45

TARIF  
gratuit



POINT JUSTICE  
DES PERMANENCES DANS L'YONNE



Les Icaunais peuvent trouver dans les point-justice une aide juridique gratuite, confidentielle et ouverte à tous sur les différents sujets qui les concernent : famille, logement, travail, consommation... Des agents d'accueil et des professionnels du droit et de la justice apportent leur expertise (juristes, associations d'aides aux victimes, ...), orientent si nécessaire et peuvent aider à la constitution des dossiers juridiques (aide juridictionnelle, bons de consultation,...).

Au fur et à mesure du développement des point-justice, d'autres institutions et associations pourront être amenées à assurer des permanences dans les point-justice.

Plusieurs point-justice ont été ouverts dans l'Yonne, à Tonnerre, Guillon-Terre-Plaine, Vermenton, les Vallées de la Vanne, Bléneau, Joigny, Châtel-Censoir(permanences mensuelles) et Auxerre(permanences hebdomadaires).

D'autres point-justice seront ouverts afin d'assurer un maillage toujours plus fin du territoire ;

Pour toute demande de rendez-vous : contactez le 3039

Pour toute demande d'information juridique : contactez le 3039 ou contactez le CDAD par email (cdad-yonne@justice.fr)

BADMINTON  
ZOOM SUR UNE ASSOCIATION

Association Badminton Quarré : Sport et Convivialité pour tous.

Notre club de badminton compte une quarantaine de membres de 14 à 65 ans, formant un groupe accueillant où chacun trouve sa place quelques soit son niveau de jeu.

Nos créneaux sont les lundis et jeudis soir (horaires disponibles sur le site de la mairie), dans une ambiance détendue, idéale pour se dépenser tout en passant un bon moment.

Au cours de l'année des tournois sont organisés avec les clubs alentours et quelques dates sont ponctuées par des soirées à thème.

Pour tout renseignement vous pouvez nous joindre par mail [assobadquarre@gmail.com](mailto:assobadquarre@gmail.com)

L'équipe du bureau



## NAISSANCE

GANET Mila, née le 22 juin 2024  
LONG Gabin, né le 21 Août 2024

## MARIAGE

DAVELUY Bastien et THIEBLOT Floriane  
Le 04 mai 2024  
BESANCENOT Jérôme et MESESAN Monica-Aurélia  
Le 14 septembre 2024

## DÉCÈS

MARINELLI Laurent, décédé le 12 mars 2024  
MEILLER Michelle, décédée le 18 mas 2024  
HAMARD André, décédé le 31 mars 2024  
THIBAUT Thierry, décédé le 22 avril 2024  
ROY Guy, décédé le 2 mai 2024  
SCHULZ Thierry, décédé le 4 septembre 2024  
ROBLé Pierre, décédé le 14 septembre 2024  
TRANIER Annie, décédée le 26 septembre 2024  
DENIS Augustia, décédée le 12 octobre 2024  
FOUCHER ROBERT Jocelyne,  
décédée le 19 octobre 2024  
TRUCHOT Anne, décédée le 5 novembre 2024

## INHUMATIONS AU CIMETIÈRE DE QUARRÉ-LES-TOMBES

LECLERC Michel, décédé le 3 avril 2024  
MICHAUT Jean-Claude, décédé le 13 juin 2024  
VASSEUR Jacques, décédé le 8 juillet 2024

## LES MESSAGES

### DES ASSOCIATIONS

#### LES BALADINEURS

Envie d'une petite marche suivie d'un déjeuner avec une joyeuse bande ? Vous partagez le slogan : bon pied, bonne table, bonne humeur ? Alors rejoignez les Baladineurs C'est tous les premiers vendredis du mois  
Contact : Maryvonne Soupault  
marie-soupault@wanadoo.fr

#### FC QUARRÉ-SAINT-GERMAIN

Le club foot Fc Quarré St Germain recherche des personnes désirant s'investir autour d'enfants pour les encadrer dans les entraînements et matchs.  
Formation FFF prise en charge.

Contact : Philippe Gaudin au 07 87 86 88 36.

**SAMEDI 14 DECEMBRE 2024**

# TRAILODUC

## QUARRÉ-LES-TOMBES

### Course nature chronométrée

9 km ou 20 km  
Départ 13 h 30, place du village

### CANICROSS

8,9 km - Départ 13 h 15, place du village



**canidrive**  
Renseignements : [www.velomassilmorvan.fr](http://www.velomassilmorvan.fr) et [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com)

**Running conseil** Dijon **Crédit Mutuel** **Norme**

**QUARRÉ-LES-TOMBES**

# DINER DANSANT DE LA SAINT-SYLVESTRE

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION PROMOTION QUARRÉ MORVAN

Animé par DJ Laurent Rouyer de **MUSIC ANIMATION**

## MARDI 31 DÉCEMBRE 2024

ACCUEIL À PARTIR DE 20H00  
À LA SALLE POLYVALENTE DE QUARRÉ

**MENU**  
Concédé par Philippe Bédard Treleur

**Apéritif**  
Soupe d'asperges et 1ère entrée-galette

**Menu en 3 plats**  
Terrine de foie gras de canard mi-cuit, haricots, accompagnement de sa garniture de foie gras au vinaigre de framboise et de son pain spécial aux fruits secs

**Entrée**  
Tartare de Saint-Jacques à la crème légèrement acidulée avec accompagnement de légumes

**Pâté**  
Filet de bœuf en croûte, au beurre blanc accompagné de pommes châtellenes et de légumes de saison

**Fromage**  
Assortiment de Fromage Grand Roquefort AOP et Fromage de Meaux fait sur quelques huiles de vendange

**Dessert**  
Bûche de Noël à la vanille et aux fruits de la saison avec un cloche de crème, fraise et mangue en dés et pailles de galette, coulis mangue épaisse, 1/2 litre de jus de bœuf

**Café, collation**

Boissons non comprises  
En vente au bar PGM

Tarif : 65 € (20 € pour enfants - 12 ans)  
Sur réservation.  
Nombre de places limité.

Réervations par mail à [resapqm@orange.fr](mailto:resapqm@orange.fr)  
ou par téléphone 06.37.06.59.34 après 18h00  
En précisant le nombre de convives  
de votre table et le nom de vos invités

Enregistrement de votre réservation à réception du chèque adressé à Promotion Quarré Morvan  
A envoyer avant le 20 décembre  
à Association Promotion Quarré Morvan  
1, place de l'église 89630 QUARRÉ-LES-TOMBES

